



Entre 12'000 et 15'000 enfants sont pris en charge chaque année par cette structure créée et gérée par la Société genevoise de pédiatrie. TPG

«La pérennité de la garde pédiatrique est menacée»

Médecine Depuis la suspension d'une indemnité d'urgence, des pédiatres craignent pour l'avenir du dispositif genevois.

Aurélié Toninato

En fin d'année passée, les pédiatres ont sorti l'artillerie lourde pour manifester leur colère: ils ont menacé de faire la grève des Urgences. Objet de leur courroux: sur demande d'un groupe d'assureurs, le Tribunal fédéral (TF) a restreint la facturation d'une taxe d'urgence, dite «pressante». Cette indemnité d'une quarantaine de francs vise à compenser le travail réalisé hors des horaires conventionnels (soirée, jour férié et week-end). Les faitières des assurances maladie et des médecins FMH ont initié des pourparlers, notamment sur un nouveau modèle de facturation des urgences, et les pédiatres ont in fine assuré un service restreint.

Mais le problème n'est pas réglé puisque des assureurs refusent toujours de rembourser la taxe et certains demandent même son remboursement rétroactif... De quoi menacer la pérennité du dispositif de la garde de la Société genevoise de pédiatrie (SGP), et plus largement la prise en charge des urgences des enfants, alertent des praticiens genevois.

Désengorger les Urgences

Le dispositif de la garde, créé et géré par la SGP, offre une prise en charge pour les 0 à 16 ans, hors urgences vitales. Elle est assurée par des pédiatres d'astreinte sur trois sites: au Centre médical des Eaux-Vives, au centre de la garde pédiatrique de Lancy Sàrl et à l'Hôpital de La Tour. Ces trois institutions mettent à disposition leurs locaux ainsi que le personnel paramédical le soir, les jours fériés et les week-ends.

En contrepartie, les pédiatres leur reversent environ un tiers des honoraires perçus (qui inclut la taxe). Entre 12'000 et 15'000 enfants sont pris en charge chaque année par cette structure.

«Quel pédiatre va accepter de travailler en soirée et le week-end sans contrepartie? Sans cette indemnité, il sera très compliqué de maintenir le dispositif de la SGP.»

Samuel Amselem
Coprésident du Réseau des pédiatres

En parallèle, un numéro de téléphone unique a été instauré par la SGP et le Réseau des pédiatres genevois – qui le finance – ainsi qu'un système de rendez-vous en ligne. Celui-ci est également utilisé pour les urgences en journée et renvoie à une centrale téléphonique soutenue par le Canton. «Durant les horaires réguliers, la centrale reçoit plusieurs dizaines d'appels chaque jour, répond aux questions et organise entre dix et vingt consultations (*ndlr: chez des pédiatres volontaires*), rapportent Jean-Sébastien Landry et Samuel Amselem, président et copré-

sident du Réseau des pédiatres. Durant les vacances, du fait de l'absence des pédiatres en ville, les demandes augmentent et, au total, on arrive à environ 4000 appels par an.»

Sans cette centrale et la garde de la SGP, soutiennent-ils, il y aurait un énorme report de charge sur les Urgences hospitalières, déjà saturées, «ainsi qu'une explosion des coûts, car nos consultations sont moins chères que la prise en charge hospitalière et qu'une consultation en urgence en ville».

Facturer la taxe malgré tout

Or, c'est bien le danger auquel on s'expose avec la suppression de la taxe pressante, selon eux. «Quel pédiatre va accepter de travailler en soirée et le week-end sans contrepartie? Sans cette indemnité, il sera très compliqué de maintenir le dispositif de la SGP», alerte Samuel Amselem, également gérant et fondateur du centre médical de la garde pédiatrique de Lancy.

Jean-Sébastien Landry dit comprendre que les assureurs, «qui ont une mission de surveillance», s'attellent à mieux réglementer l'utilisation de la taxe pressante. «Il y a eu des abus de la part de centres d'urgences. Mais le problème est que les caisses mettent les pédiatres de garde dans le même panier que ces structures, alors que nous ne faisons pas de l'urgence un *business model*, nous assurons un service à la population! Surtout, nos praticiens interviennent hors de leurs horaires, ils répondent aux crises attendus pour facturer la taxe. Il faut distinguer les deux types d'activité.»

Dans les faits, la plupart des pédiatres continuent de la facturer, bien que son remboursement soit suspendu du côté de certains assureurs. C'est une recommandation de la SGP, «car nous sommes dans notre bon droit», assène Jean-Yves Corajod, son coprésident. Samuel Amselem ajoute que l'association tarifi-suisse, qui représente une partie des caisses maladie, a indiqué par le passé que les pédiatres de la garde pouvaient bien facturer cette indemnité.

C'est ce que continuent de faire les pédiatres sur le site de Lancy, alors que le principal assureur ne rembourse plus cette taxe depuis l'été passé. Les négociations avec les caisses sont en cours, souligne Samuel Amselem, qui se dit prêt à porter l'affaire en justice si les discussions n'aboutissent pas.

Rétrocessions exigées

Ce n'est pas le seul écueil qu'il doit affronter: un assureur exige la rétrocession des montants encaissés ces cinq dernières années liés à la taxe. «Pour l'instant, nous ne sommes pas entrés en matière: il faudrait demander à chaque pédiatre de rétrocéder une partie de ce qu'il a perçu! Ou payer de notre poche la totalité, et on ferme le centre... Ce qui entraînera la disparition d'un des trois lieux de la garde de la SGP.»

Sur le site du Centre médical des Eaux-Vives, Magali Dauwalder, responsable communication de Swiss Medical Network, indique qu'un assureur leur a également imposé une rétrocession, «qui représente une perte importante à provisionner pour notre structure».

Un nouveau barrage projeté sur le Rhône

Hydroélectricité Le Grand Conseil a voté un crédit d'étude de 1,32 million de francs.

Le Grand Conseil genevois a voté vendredi un crédit d'investissement de 1,32 million de francs afin de financer les études de faisabilité d'un nouveau barrage hydroélectrique sur le Rhône à Conflan, à cheval entre Chancy et la France. Même si la production électrique attendue est faible, la majorité estime qu'il faut quand même tenter le coup.

Le projet de loi de Libertés et justice sociale (LJS) a été accepté par 52 voix contre 30. Pour la majorité, la question de l'indépendance énergétique est un enjeu crucial. Il faut donc étudier toutes les options pour augmenter les capacités d'autoproduction du canton.

La production envisagée à Conflan est de 120 GWh, soit l'équivalent de la consommation de 90'000 habitants, ce

qui correspond à environ 2,5% des besoins du canton. Le coût de construction est estimé à 250 millions de francs, selon des estimations datant de 2010-2012 quand des premières études sur ce projet avaient été réalisées.

Pour les opposants, le gain en kilowattheures serait ainsi bien inférieur aux coûts calculés, tant en termes écologiques qu'en termes économiques. Selon Philippe de Rougemont, député Vert, ce projet met en péril des zones humides naturelles protégées. Il a rappelé que tant la Confédération que le Canton n'y étaient pas favorables.

Le vote de vendredi permet de relancer le processus. Mais il faudra préalablement obtenir des garanties françaises et fédérales et analyser l'ensemble des impacts environnementaux. (ATS)

Affaire Patek Philippe: l'auteur des colis piégés réitère sa demande de rançon

Nouvelle lettre L'auteur des colis piégés visant Patek Philippe s'est à nouveau manifesté dans une lettre postée à Genève la semaine dernière, selon «20 minutes». Ce courrier envoyé à la firme horlogère genevoise réitère la demande de rançon de 24 millions de francs, le montant déjà notifié début février.

Si le mystère reste entier concernant le mobile de cette campagne de terreur, son auteur affirme qu'il n'a pas d'autre mobile que l'appât du gain. Il donne un peu plus de délai à l'échéance de son ultimatum et explique que les violences cesseront lorsqu'il sera payé.

La campagne de terreur menée depuis avril dernier à Plan-les-Ouates a déjà fait deux blessés: en août à Saint-Jean, un employé de Patek Philippe était blessé aux jambes par de l'explosif placé dans un sac-poubelle devant sa porte; et en novembre, une fillette était grièvement blessée par un engin déposé dans la boîte aux lettres du domicile de son père, lui aussi employé de Patek Philippe.

Dernier événement en date: un colis piégé a été trouvé dans la boîte aux lettres de la fiduciaire de la manufacture horlogère, située dans le Quartier des banques. (OBO)

L'État encourage les nouveaux électeurs à voter

Campagne d'information À l'approche des élections municipales, dont le premier tour a lieu le 23 mars, le Canton lance une campagne d'information ciblée pour pousser les quelque 3000 nouveaux électeurs à voter afin d'élire les membres du Délibératif et de l'Exécutif de leur commune. Le titre est de circonstance: «La première fois, ça s'oublie pas». Elle s'adresse aux jeunes majeurs et aux étrangers résidant depuis huit ans dans le canton, deux groupes affichant une participation électorale plus faible. (LFA)

Un emploi cantonal sur trois est lié aux multinationales

Économie À Genève, un emploi sur trois est lié aux multinationales. C'est ce que révèlent les dernières données, remontant à la fin de l'année 2023, du registre des entreprises et des établissements. On dénombre 2372 multinationales sur le territoire, employant 112'126 équivalents pleintemps (EPT), soit environ 30% de l'emploi total du canton. Ces entreprises sont principalement actives dans les services financiers (15% des EPT), le commerce de gros (12%) et l'horlogerie (10%). (LFA)

PUBLICITÉ

Bachelor, Master, executive MBA, DBA, diplôme accrédités eduQua, IACBE & ISO 9001

Bachelor en Communication d'entreprise

2 ans + stages + projets
Prochaine rentrée: 3 mars 2025

ESM
ÉCOLE DE MANAGEMENT ET DE COMMUNICATION GENEVE

Osez l'action!
esm.ch

022 979 33 79